

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE  
COOPERATION CAMEROUN - BANQUE  
MONDIALE  
PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME  
DE L'EDUCATION AU CAMEROUN  
COMITE DE PILOTAGE  
UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION



P 172885-PAREC  
Crédit IDA N° 62160-CM & IDA 67930-CM  
Don IDA N° D2910-CM  
Don GPE TF B4072

REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND  
CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION  
CAMEROON EDUCATION REFORM  
SUPPORT PROJECT  
STEERING COMMITTEE  
COORDINATION AND MANAGEMENT UNIT

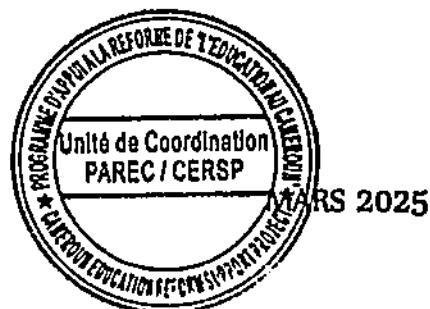
## PASSATION DES MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES NON INTELLECTUELLES

### DEMANDE DE COTATIONS

N°002/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/03-2025 DU 21/03/2025

RELATIVE À L'ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES  
POUR L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPLI  
À LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN (PAREC)

FINANCEMENT : Crédit IDA n° 62160 - CM et Don IDA n° D2910 - CM  
Crédit IDA n° 67930-CM et Don GPE n° TF B4072



## Table des Matières

### **Section I -- Instructions aux Soumissionnaires**

<b>A. Introduction.....</b>	<b>3</b>
1. Dispositions générales.....	3
<b>B. Le Dossier de Demande de Cotations.....</b>	<b>3</b>
2. Contenu du Dossier.....	3
<b>C. Préparation des cotations.....</b>	<b>3</b>
3. Langue de l'offre .....	3
4. Documents constitutifs de l'offre .....	3
5. Cotation .....	3
6. Monnaies de l'offre.....	4
7. Délai de validité des cotations .....	4
<b>D. Dépôt des cotations .....</b>	<b>4</b>
8. Cachetage et marquage des offres .....	4
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	4
<b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....</b>	<b>4</b>
10. Ouverture des plis.....	4
11. Evaluation et Comparaison des offres .....	7
<b>F. Attribution de la Lettre de Marché.....</b>	<b>5</b>
12. Attribution de la Lettre de marché .....	5
13. Notification de l'attribution de la Lettre de marché .....	5
14. Signature de la lettre de marché .....	5
15. Corruption et manœuvres frauduleuses .....	5

<b>Section II – Avis de Demande de Cotations.....</b>	<b>9</b>
---	----------

<b>Section III – Modèles d'annexes.....</b>	<b>10</b>
1. Lettre de cotation.....	10
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif.....	11
3. Description technique des fournitures.....	13
4. Lettre de marché.....	17



## Section 1 - Instructions aux Soumissionnaires<sup>1</sup>

### A. Introduction

#### 1. Dispositions générales

- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### B. Le Dossier de Demande de Cotations

#### 2. Contenu du Dossier

- 2.1 Le Dossier de Demande de Cotations décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) L'Avis de Demande de Cotations (DC) ;
  - (b) Le Modèle de lettre de cotations ;
  - (c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
  - (d) La Description technique des prestations ;
  - (e) Le Modèle de lettre de marché.
- 2.2 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans la Demande de Cotations.

### C. Préparation des cotations

#### 3. Langue de l'offre

- 3.1 La cotation ainsi que toute correspondance la constituant, seront rédigées en français.

#### 4. Documents constitutifs de l'offre

- 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants :
- (a) La lettre de cotation remplie, datée et signée ;
  - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
  - (c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
  - (d) Les pièces administratives listées au point 5.4 ;
  - (e) Les références du fournisseur pour des prestations similaires (joindre copie première et dernière page de signature du marché enregistré ainsi que le PV de réception). Le fournisseur donnera dans son offre une liste de contacts que le client se réserve le droit de rencontrer, pour établir la véracité des renseignements fournis ;
  - (f) Le Certificat de garantie couvrant le matériel d'une période de six (06) mois ;
  - (g) L'autorisation du fabricant ou l'autorisation du fournisseur agréé accompagnée de l'agrément dudit fournisseur ;
  - (h) Les prospectus/catalogues/fiches techniques du fabricant des fournitures proposées.

#### 5. Cotations

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. Hors Taxes (HT, Hors TVA) ;
  - Et
  - b. Toutes Taxes Comprises (TTC), TVA comprise.



<sup>1</sup>Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans la Demande de Cotations en indiquant pour chaque article, dans la ligne qui lui est réservée, les caractéristiques, les prix unitaires, le prix total et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer, à la demande de l'Acheteur, en exécution de la présente Lettre de marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
- 5.4 Autres : le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et comprenant, les éléments suivants en cours de validité datant de moins de trois (03) mois : (i)- l'attestation de non faillite; (ii)-l'attestation de conformité fiscale timbrée; (iii)- le certificat de non exclusion des marchés délivré par l'ARMP ; (iv)-le registre de commerce; (v)- l'attestation d'immatriculation timbrée; (vi)- l'attestation pour soumission délivrée par la CNPS ; (vii)-l'attestation de domiciliation bancaire. (viii) la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois (03) dernières années (2022-2024).
6. Monnaies de l'offre 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA.
7. Délai de validité des cotations 7.1 Les cotations seront valables pendant une période de soixante (60) jours suivant l'ouverture des plis.

#### D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres 8.1 Les fournisseurs placeront l'original et six (06) copies de leurs cotations dans une enveloppe cachetée :
- (a) destinée au Client à l'adresse indiquée dans l'avis de Demande de Cotations ; et
  - (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'avis de Demande de Cotations.
9. Date et heure limite de dépôt des offres 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

#### E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis par l'Acheteur 10.1 L'Acheteur ouvrira les plis à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans l'Avis de Demande de Cotations.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
11. Évaluation et Comparaison des offres 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :



- L'examen de la composition de l'offre suivant le point 4.1 ci-dessus ;
- L'examen de la conformité des cotations du point de vue des délais et spécifications techniques
- La vérification des opérations arithmétiques en se référant le cas échéant aux prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
- La vérification a posteriori suivant les critères de qualification et de véracité des références données par le fournisseur :  
Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires (dans la fourniture des consommables informatiques d'un montant cumulé d'au moins dix millions (10 000 000) de F CFA ou un marché similaire d'égal montant au cours des trois (03) dernières années (2022-2024). Joindre la copie du contrat enregistré (première page et page de signature du marché) et le procès-verbal de réception correspondant.

Le certificat de non exclusion des marchés délivrée par l'ARMP est une pièce obligatoire à la conformité de l'offre dont l'absence entraînera l'élimination du soumissionnaire après le délai de 48h suivant l'ouverture des plis

**NB :**

Les références de moins de cinq millions (5 000 000) F CFA TTC, ne seront pas prises en compte dans l'évaluation et la comparaison des cotations.

**F. Attribution de la Lettre de marché**

- |  |  |
|--|--|
| 12. Attribution de la Lettre de marché                   | 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.<br>L'attribution ne sera définitive qu'après vérification des informations (références) données ci-dessus et après une séance de préparation du Contrat pour s'assurer que le fournisseur a une parfaite connaissance de la consistance des prestations. |
| 13. Notification de l'attribution de la Lettre de marché | 13.1 L'Acheteur notifiera par correspondance le Fournisseur de l'attribution de la lettre de marché. La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera le marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service de démarrage des prestations, invitant le Fournisseur à exécuter les prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.  |
| 14. Signature de la Lettre de Marché                     | 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera, datera et renverra la Lettre de Marché au Fournisseur.  |



**15. Corruption et manœuvres frauduleuses**

15.1 Le personnel du Client et les Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
- (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.
- (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.



## SECTION II : AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS

**AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS N°002/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/03-2025 DU 21 MARS 2025  
RELATIVE A L'ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR L'UNITÉ DE COORDINATION  
ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPUI A LA RÉFORME DE RÉFORME DE L'EDUCATION  
AU CAMEROUN (PAREC)**

### **1. Objet**

L'ETAT DU CAMEROUN a reçu un fonds de l'Association Internationale pour le Développement afin de financer le coût du PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DE L'EDUCATION AU CAMEROUN (PAREC), et a l'intention d'utiliser une partie des fonds dudit crédit pour effectuer les paiements au titre de la Demande de Cotations relative à :

*« l'acquisition des consommables informatiques pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) »*

Le Coordonnateur Général du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) invite, par la présente Demande de Cotations, les Fournisseurs intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, « pour l'acquisition des consommables informatiques pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) » dont le Bordereau Descriptif et Quantitatif est contenu dans ce dossier de Demande de Cotations.

### **2. Financement**

Le financement relatif à ce marché est assuré à 100% par :

- Crédit IDA n° 62160 – CM et Don IDA n° D2910 - CM
- Crédit IDA n° 67930-CM et Dpn GPE n° TF B4072

### **3. Validité des Cotations**

Les Cotations seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

### **4. Remise des Cotations**

Les Soumissionnaires produiront un (01) original et six (06) copies marqués comme tels.  
Les offres seront déposées, à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard : le 23 Avril 2025  
à 14 heures, avec la mention :

*« DEMANDE DE COTATIONS N°002/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/03-2025 DU 21/03/25 RELATIVE  
A L'ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE  
GESTION DU PROGRAMME D'APPUI A LA RÉFORME DE RÉFORME DE L'EDUCATION  
AU CAMEROUN (PAREC) »*

*A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».*

### **5. Consultation et Retrait de la Demande de Cotations :**

La Demande de Cotations peut être consultée et retirée à l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, B.P. : 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél : (237) 222 21 89 64.



#### **6. Ouverture des plis**

Les plis seront ouverts le même jour 23 Avril 2025 à 15 heures précises, dans la salle de réunion de l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, BP: 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél: (237) 222 21 89 64, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

#### **7. Attribution**

La Lettre de Marché sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre conforme pour l'essentiel aux prescriptions de la Demande de Cotations, évaluée la moins disante et possédant la qualification requise.

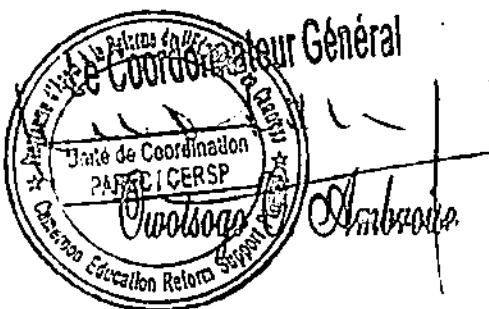
#### **8. Lieu et Délai de livraison**

Les fournitures sont à livrer, à l'Unité de Coordination du PAREC, dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

#### **9. Renseignements**

Les soumissionnaires intéressés et désirant obtenir des informations complémentaires peuvent se rapprocher de l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, face Haut-Commissariat du Canada, BP: 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél: (237) 222 21 89 64.

Fait à Yaoundé le 21 Mars 2025



#### **Ampliations**

- ARMP
- CHRONO
- ARCHIVES

### Section III – Annexes

#### 1. Lettre de Cotations

Date : \_\_\_\_\_

Demande de Cotations N°002/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/03-2025 du 21/03/25

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Monsieur,

Après avoir examiné la Demande de Cotations N°021/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/03-2025 nous, soussignés, proposons de livrer des consommables informatiques pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC), pour la somme de\_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) Hors TVA (HT) et de\_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettre) Toutes Taxes Comprises (TTC) ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures dans un délai de \_\_\_\_\_ selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_

[Signature]

[Titre]

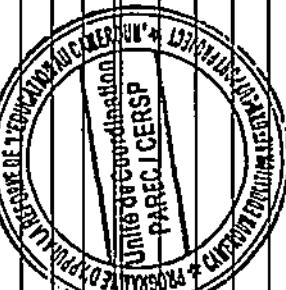
Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: \_\_\_\_\_

[Nom du Fournisseur]



**1 - Bordereau Descriptif et Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)**

N°	DÉSIGNATION DE L'ARTICLE (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES DES ARTICLES (MARQUE, MODÈLE...))	UNITÉS (Cartouche)	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	LIVRAISON	
						Délai proposé	Lieu
01		U	05				
02		U	07				
03		U	05				
04		U	05				
05		U	05				
06		U	08				
07		U	06				
08		U	06				
09		U	06				
10		U	05				
11		U	04				
12		U	07				
13		U	06				
14		U	06				
15		U	06				
				MONTANT HT (A)			
				TVA (19,25%) <sup>a</sup> (A) = (B)			
				AIR (m) <sup>b</sup> (A) = (C)			
				MONTANT TTC (A) + (B) = (D)			
				NET A PAYER (A) - (C) = (E)			

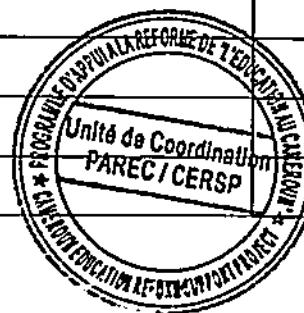


## 2. Description technique minimale des Fournitures

N°	DÉSIGNATION DE L'ARTICLE	UNITÉS (Cartouche)	QUANTITÉ	LIVRAISON	
				Délai	Lieu
01	Toner Black C-EXV 33 pour IR 2 520/2 525/2 530 ; Capacité 14 600 pages minimum	U	05	30 Jours	UCG DU PAREC / YAOUNDE
02	Cartouche HP 973X Black pour Page Wide 477 dw ; Capacité : 7 000 pages minimum	U	07		
03	Cartouche HP 973X Cyan pour Page Wide 477 dw ; Capacité : 7 000 pages minimum	U	05		
04	Cartouche HP 973X Magenta pour Page Wide 477 dw ; Capacité : 7 000 pages minimum	U	05		
05	Cartouche HP 973X Yellow pour Page Wide 477 dw ; Capacité : 7 000 pages minimum	U	05		
06	LaserJet HP 410A Black (CF410A) ; Capacité : 2 300 pages minimum	U	08		
07	LaserJet HP 411A Cyan (CF411A) ; Capacité : 2 300 pages minimum	U	06		
08	LaserJet HP 412A Yellow (CF412A) ; Capacité : 2 300 pages minimum	U	06		
09	LaserJet HP 413A Magenta (CP413A) ; Capacité : 2 300 pages minimum	U	06		
10	Toner HP Laser CF226 Black (26A) ; Capacité : 3 100 pages minimum	U	05		
11	Toner Black C-EXV 53 pour IR 4 525i /4545i /4 535i / : Capacité : 42 100 pages minimum	U	04		
12	LaserJet HP 207A Black Capacité : 1 250 pages minimum	U	07		
13	LaserJet HP 207A Cyan Capacité : 1 250 pages minimum	U	06		
14	LaserJet HP 207A Yellow Capacité : 1 250 pages minimum	U	06		
15	LaserJet HP 207A Magenta Capacité : 1 250 pages minimum	U	06		

NB :

- La Période de Garantie est de six (06) mois ;



#### 4 - Lettre de marché

Aux termes de la demande de Cotations N°002/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/03-2025, la Lettre de Marché a été contractualisée entre l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC (ci-après désignée « l'Acheteur »), représentée par son Coordonnateur Général Monsieur OWOTSOGO ONGUENE Ambroise d'une part et \_\_\_\_\_ (ci-après désigné « le Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que les prestations soient assurées par le Fournisseur, c'est-à-dire, la fourniture des consommables informatiques pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) a accepté une offre du fournisseur pour la prestation de ces services pour un montant de .....(en chiffres et en lettres) Hors TVA (HT) et de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) Toutes Taxes Comprises (TTC) (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »)

#### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
  - L'offre du soumissionnaire
  - Le Bordereau Descriptif et Quantitatif de la présente Lettre de Marché.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du fournisseur, comme indiqué ci-après, le fournisseur convient d'exécuter les prestations, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces prestations et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au fournisseur, au titre des prestations et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
  - Les montants Toutes Taxes Comprises, seront versés au fournisseur et à l'administration fiscale sur présentation d'une facture conforme portant le montant du marché et après réception dudit marché enregistré comme suit :
  - Les montants Toutes Taxes Comprises, seront versés au prestataire et à l'administration fiscale sur présentation d'une facture conforme portant le montant du marché, après réception dudit marché enregistré.
  - Les règlements seront effectués par virement bancaire dans le cadre du crédit IDA n° 62160 – CM, au compte ..... du prestataire ci-après indiqué :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	CODE SWIFT	INTITULE DU COMPTE



#### 4. Pénalités de retard :

Si le Fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des fournitures, dans les délai(s) spécifié(s) dans le marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres recours qui pourraient au titre du marché, pourra déduire du prix du marché, à titre de pénalités, une somme équivalente au pourcentage précisé ci-dessous du prix, livraison faite, des fournitures en retard, pour chaque semaine de retard, jusqu'à un montant maximum de 10% du prix desdites fournitures. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra envisager la résiliation du marché.

Le taux applicable :  $1/2000^{ème}$  du prix total du marché par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel.  $1/1000^{ème}$  du prix total du marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

## 5. Intérêts Moratoires

Le montant des intérêts moratoires est calculé par application de la formule suivante :  
 $I = M \times (n/360) \times i$  dans laquelle :

M = montant HTVA des sommes dues au titulaire ;

n = nombre de jours calendaires de retard, évalué suivant les modalités fixées au paragraphe précédent ;  
i = taux des intérêts moratoires est, pour les paiements en FCFA, le taux d'intervention sur les appels d'offres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), majoré d'un (1) point ; ou, pour les paiements à effectuer en une monnaie autre que le franc CFA, le taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de cette monnaie, majorée de 0,5 point.

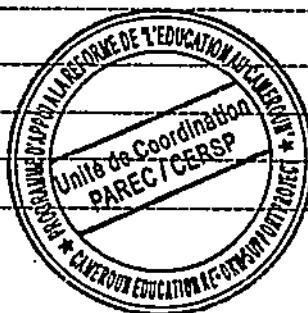
## 6. Période de Garantie

La période de garantie prévue pour les fournitures est de six (06) mois

## 7. Commission de réception

La commission de réception est composée des membres ci-après et devra se prononcer sur la réception des fournitures.

- Le Maître d'Ouvrage Délégué ou son représentant ----- Président ;
- Le Cadre Informaticien du PAREC ----- Rapporteur ;
- Le Comptable Matières du PAREC ----- Membre ;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés ----- Membre ;
- Le Représentant du MINMAP ----- Observateur ;
- Le Cocontractant ou son représentant ----- Membre.



## 8. Différends et Litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes dans le cadre de l'exécution de la présente Lettre de marché devra faire l'objet d'une tentative de conciliation.

A défaut d'un règlement amiable, ledit litige sera porté devant les juridictions camerounaises compétentes.

L'Acheteur et le Fournisseur feront tous les efforts possibles pour régler à l'amiable les différends ou litiges survenant entre eux au titre de la présente lettre de marché.

Si trente (30) jours après le commencement de ces négociations informelles, l'Acheteur et le Fournisseur ont été incapables de régler le litige à l'amiable, chacune des parties peut demander le règlement du litige soit par conciliation offerte par un tiers, soit par saisine du tribunal compétent au Cameroun.

La Lettre de marché sera exécuté conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

**9. Résiliation du contrat**

La présente lettre de marché sera résiliée dans les conditions et formes prévues dans les directives de la Banque Mondiale et aux dispositions de l'article 182 du Code des Marchés Publics en vigueur.

**10. Timbre et enregistrement**

La Lettre de Marché initiée par l'Acheteur en sept (07) exemplaires est à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

**11. Validité et entrée en vigueur de la lettre de Marché**

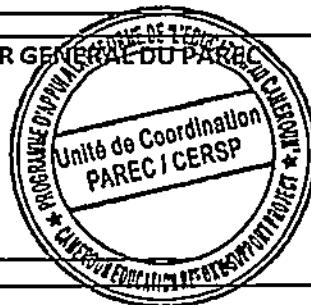
La présente Lettre de Marché ne sera valide qu'après sa signature par l'Acheteur et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

LES PARTIES au contrat ont signé la Lettre de marché en conformité avec les lois en vigueur au Cameroun, les jours, mois et années ci-dessous mentionnés.

**LU ET ACCEPTE PAR LE PRESTATAIRE**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**LE COORDONNATEUR GÉNÉRAL DU PAREC/CERSP**



Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**ENREGISTREMENT**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_



MEMBRES DE LA COMMISSION :

### 5 - Tableau de comparaison des cotations

Lieu d'ouverture : UCG / PARC Yaoundé

Date et heure limite d'ouverture des plis : 23 Avril 2025 à 15 heures

Date et heure limite de remise des cotations : 23 Avril 2025 à 14h

Demande de Cotations N°002/DC/PAREC/UCC/CSPM/SPM/03-2025 du 21/03/25

